

Comité technique des DDI (24 juin 2021)

[D'après l'article initialement publié par la [CFDT-Fonctions publiques](#).]

Le comité technique (CT) des DDI s'est réuni le 24 juin 2021.

L'ordre du jour portait sur le bilan social, la direction de la mer et du littoral de Corse, la reprise progressive d'activité, les élections en DDETS(PP), l'arrêté « situation individuelle des fonctionnaires et contractuels ».

La CFDT, représentée par Emmanuel Biseau (DDTM 30) et Laure Revel (DDT 71), y a prononcé une [déclaration liminaire](#).

To be or not to be

Le premier sujet portait sur une mise à jour d'un arrêté de 2011 sur la déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires. En fait cela consiste à remplacer le mot « non titulaire » par « contractuel ».

Pour la CFDT, le mot « non titulaire » est stigmatisant, le remplacer par contractuel est plutôt une bonne évolution. Mais, dans le même temps, nous ne pouvons que regretter ce recours accru aux contractuels.

Le mot du jour

« Ambition » : tel est pour l'administration le mot employé pour expliquer la possibilité de rapprocher le recrutement des agents contractuels du terrain. En termes « ministère de l'Intérieur », c'est laisser le recrutement des contractuels de moins de 3 ans aux préfets.

La CFDT sera très attentive à ce que ce recours à des contractuels ne soit pas abusif.

Mais encore ?

La modification proposée est en fait la continuité de la mise en œuvre de la loi sur la transformation de la fonction publique et de la circulaire du 10 mars 2021 du Premier ministre. La loi est passée, maintenant il faut accompagner, la CFDT décide de s'abstenir.

La meilleure défense c'est l'attaque

Ce n'est pas forcément la devise de l'équipe de France de foot mais, pour la CFDT, la défense de tous les agents, dont les contractuels, est quelque chose d'important. En effet, même si ceux-ci ne représentent environ « que » 5% des effectifs des DDI, ce chiffre est de 20% dans l'ensemble de la fonction publique.

Leurs situations sont souvent ignorées et la CFDT agit pour

remédier à cela. Ainsi la CFDT écrit à la ministre pour demander l'ouverture d'une négociation sur le sujet.

Des chiffres et des chiffres

Le bilan social nous est présenté, beaucoup de chiffres présentant un état des lieux des DDI. Parmi ceux-ci, on pourra noter que les heures écrêtées représentent environ 154 ETP.

La CFDT fait remarquer qu'en 2019, 470 agents ont été recrutés alors que plus de 1000 sont partis à la retraite. Au-delà du fait que cela confirme la volonté de baisser les effectifs, il se pose quand même la question du renouvellement des agents ; il n'y a aucun lissage des recrutements, la vision à long terme semble avoir été abandonnée.

À l'abordage

Le sujet suivant concerne la création de la direction de la Mer et du Littoral de la Corse (DLMC). Cela concerne environ 90 agents, dont plus de 95 % proviennent des DDTM 2A et 2B. Cette création n'est pas anodine : les deux DDTM perdent environ 30 % de leurs agents, qui partent avec le M !

La CFDT alerte sur un possible déshabillage des missions DDT, notamment celles concernant les sites Natura 2000 non marins. Le préfigurateur n'y a pas répondu...

On s'en fiche

En fait pas tant que ça... La CFDT s'enquiert du processus de prépositionnement mis en place, notamment si les fiches de postes existent et sont présentées aux agents pressentis. Le préfigurateur rassure tout le monde, tout va pour le mieux, etc., etc. Il précise que, pour l'instant, seul un agent a réservé sa réponse. Il indique également qu'une seule personne sera concernée par une mobilité géographique.

Huggy

La CFDT pose la question d'une généralisation au territoire métropolitain de cette structure et de la possible création d'un DGMER.

Olivier Jacob, secrétaire général adjoint du ministère de l'Intérieur, affirme que ce n'est absolument pas dans les tuyaux.

Volée

La reprise (de volée, soyons foot) progressive de l'activité est abordée. Rien de nouveau, le ministère de l'Intérieur rappelle la dernière circulaire sans y apporter d'évolution et rappelle que les gestes barrières doivent continuer à être appliqués. La crise n'est pas encore derrière nous !

Par contre il confirme qu'aucune ASA « jour d'après » n'est

prévue. Les agents vaccinés ayant des effets secondaires devront travailler vaille que vaille. La CFDT regrette ce message qui ternit un peu celui du gouvernement incitant à se faire vacciner.

Néanmoins, les facilités horaires pour la vaccination sont confirmées.